

**Décision portant délégation de signature à Madame Nicolette DELANNE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond ARON (CESPRA)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC130281INSHS du 18 mars 2013 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Olivier REMAUD, directeur par intérim de l'unité UMR8036, intitulée « Centre d'études sociologique et politiques Raymond ARON (CESPRA) », dirigé par Monsieur Philippe URFALINO ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Nicolette DELANNE, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nicolette DELANNE, délégation est donnée à Monsieur Frédéric LEWANDOWSKI, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 novembre 2014

Le Directeur d'unité  
Olivier REMAUD

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014